MILLENNIUM CHALLENGE ACCOUNT-NIGER

MCA-NIGER

PROCÈS-VERBAL DE LA TROISIEME RÉUNION ORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

NIAMEY LE 01 DECEMBRE 2017

Le Conseil d'Administration du Millennium Challenge Account Niger («MCA- Niger») a tenu une réunion ordinaire le 01 décembre 2017 à partir de 14 heures 55 mn dans la salle croix du sud de l'Hôtel Gaweye, conformément au (i) décret portant création, attributions, composition, et fonctionnement du MCA-Niger en date du 23 Décembre 2016, et (ii) le Millennium Challenge Compact entre les États-Unis d'Amérique, agissant par l'intermédiaire de la Millennium Challenge Corporation («MCC») et du Gouvernement du Niger (le «Gouvernement»), exécuté le 29 Juillet 2016 (le «Compact»).

Les termes en majuscule utilisés mais non définis dans le présent document doivent avoir les significations données dans les statuts ou les conventions comptables.

I. MEMBRES DU CONSEIL :

Etaient présentes les personnes suivantes :

1. M. OUHOUMOUDOU Mahamadou, Ministre, Directeur de Cabinet du Président de la République, Président du Conseil, membre titulaire du Conseil ;
2. M. ALBADE Abouba, Ministre d'Etat, Ministre de l'Agriculture et de l'Elevage, membre titulaire du Conseil ;
3. M. Ahmat JIDOUD, Ministre Délégué auprès du Ministre des Finances chargé du Budget, représentant le Ministre des Finances, membre suppléant du Conseil ;
4. Mme KANE Aichatou Boulama, Ministre du Plan, membre titulaire du Conseil ;
5. M. Almoustapha GARBA, Ministre de l'Environnement et du Développement Durable, membre titulaire du Conseil ;
6. M. KATAMBE Issoufou, Ministre de l'Hydraulique et de l'Assainissement, membre titulaire du Conseil ;
7. M. Abdoulaye OUMA AHMET Abdoulkarim, Secrétaire Général du Ministère de l'Equipement représentant le Ministre de l'Equipement, membre suppléant du Conseil ;
8. M. HACHIMOU Abdoulkarim, Secrétaire Général du Ministère de la Population, Promotion de la Femme et de la Protection de l'Enfant, Représentant la Ministre de la Population, Promotion de la Femme et de la Protection de l'Enfant

9. M. Ali BETY, Haut-Commissaire à l'Initiative 3N, membre titulaire du Conseil ;
10. M. Mahamadou GADO, Directeur de Cabinet du Premier Ministre, membre titulaire du Conseil ;
11. M. DJADAH Abdoulaye, Représentant du secteur privé, 1er Vice-Président de la Chambre de Commerce, membre titulaire du Conseil ;
12. Mme FODI Halima, représentante des Organisations féminines de la société civile, membre titulaire du Conseil ;
13. M. BAGNA Djibo, Président de la plate-forme paysanne du Niger, représentant de la société civile, membre titulaire du Conseil ;
14. PENN Kristin, Directrice Résidente de MCC au Niger, membre titulaire du Conseil comme observatrice sans droit de vote.
15. M. Mamane M. ANNOU, Directeur Général du MCA-Niger, Secrétaire permanent du Conseil d'Administration, membre titulaire du Conseil sans droit de vote

Présent par téléconférence : Aucun

Absents : Aucun

Autres personnes présentes :

- Mme Kyeh Kim, Vice-Présidente Adjointe Principale pour le Département Compact, Afrique du MCC Washington ;
- M. David Kassebaum, Avocat Général adjoint, du MCC Washington ;
- M. Edmund Fudzie, Contrôleur Financier du MCC Washington ;
- Mme GREENHALGH Emilie, Directrice Résidente Adjointe du MCC au Niger ;
- Maître N'DA-EZOA Alain, Conseiller Juridique du MCA-Niger ;
- Maître KADRI Oumarou Sanda Avocat-conseil juridique ;
- Monsieur Moussa CHANO, Directeur du Programme du MCA-Niger ;
- Monsieur Moussa SOW, Directeur de la Passation des Marchés du MCA-Niger ;
- Madame Charlene Bayemi, Chargée de Programme du MCC Washington ;
- Monsieur Abderahamane Diallo, Assistant Administratif du MCC au Niger ;

Personne qui agit à titre de Président du Conseil : M. OUHOUMOUDOU Mahamadou

Personne qui agit à titre de Secrétaire de séance : M. Mamane M. ANNOU, Directeur Général du MCA-Niger

II. PROCÉDURE

A l'ouverture de la réunion à 14 heures et 55 minutes, le Président a constaté que la majorité des membres votants du Conseil étaient présents et a déclaré par conséquent que le quorum est atteint conformément au Règlement Intérieur du MCA-Niger.

Le Président a noté que l'avis de la réunion adressé aux membres comportait un ordre du jour.

Le Président a désigné, conformément au règlement intérieur, un Secrétaire de séance en la personne de M. Mamane M. ANNOU, Directeur Général du MCA-Niger.

Le Président a ensuite rappelé l'ordre du jour.

Aucun membre du conseil d'administration n'a apporté d'amendement à l'ordre du jour, le Conseil a adopté l'ordre du Jour suivant :

1. **Approbation et adoption** du procès-verbal du Conseil d'Administration du 23 Août 2017
2. **Orientation juridique pour les membres du Conseil** :

- Introduction sur le conflit d'intérêt, les politiques de confidentialités et les concepts AFC aux membres du Conseil, Directeur Général et Conseiller Juridique du MCA-Niger ;
- Questions libres des membres du Conseil.

3. **Rapports et actions :**

Session Exécutive :

a) Rapport sur les demandes de décaissement
b) Etat d'avancement du processus de recrutement du personnel MCA-Niger
  - Présentation pour **approbation** du contrat amendé avec la firme de recrutement KPMG
c) **Adoption des résolutions** prises par consultation à domicile
  - Premier amendement au Plan de Passation des Marchés Numéro 2 du MCA-Niger
  - Ajout d'un poste de manager en Communications
d) **Approbation** du deuxième amendement Plan de Passation des Marchés Numéro 2 du MCA-Niger
e) Présentation pour **approbation** du Plan de Passation des Marchés Numéro 3 du MCA-Niger

Session Ouverte :

f) Présentation et **approbation** du Logo du MCA-Niger
g) Rapport sur les conditions préalables à l'entrée en vigueur
  - Avis juridique
  - Note d'information sur la réforme du secteur des Engrais :
h) Etat d'avancement de l'exécution des activités du Programme du Compact
i) Listes des contrats techniques signés ou en cours
j) Contrat de bail du bâtiment du MCA-Niger
k) Travaux d'aménagement du siège de MCA-Niger
l) Plan de sécurité du Programme Compact
m) Cérémonie solennelle de lancement du programme Compact au Niger

4. **Divers**

III. DISCUSSIONS ET DECISIONS SUR LES POINTS INSCRITS A L'ORDRE DU JOUR

III.1 – Présentation de M. Mamane M. ANNOU, Directeur Général du MCA-Niger du Directeur par le Président du Conseil d'Administration

(a) Résumé des discussions : Le Président du Conseil d'Administration a présenté officiellement devant les membres du Conseil, M. Mamane M. ANNOU, en qualité de Directeur Général du MCA-Niger. Il a indiqué que l'ensemble des membres du Conseil d'Administration reconnait ses compétences et qu'il pourra mener à bien le programme Compact au Niger. Il a insisté également sur les compétences de l'ensemble des membres du Conseil d'Administration du MCA-Niger qui pourront permettre de prendre de bonnes décisions et de contribuer à la réussite du programme Compact au Niger.

III.2 – Présentation de Mme Kyeh Kim, Vice-Présidente Adjointe Principale pour le Département Compact, Afrique du MCC Washington

(b) **Résumé des discussions** : Mme Kyeh Kim, Vice-Présidente Adjointe Principale pour le Département Compact, Afrique du MCC Washington a présenté au Conseil les points importants du Programme Compact au Niger, en termes de volume d'investissement (pour la gestion de l'eau, pour l'élevage, pour l'agriculture) et de nombre de personnes touchées. Elle a également insisté sur les prochaines étapes qui sont critiques pour le programme Compact, notamment la réalisation des Conditions Préalables qui devront permettre l'Entrée en vigueur officiel du programme Compact au Niger. Elle a enfin indiqué que beaucoup de progrès ont été fait et que l'engagement et l'expertise de tous les membres du Conseil d'Administration du MCA-Niger permettront certainement une bonne évolution du programme Compact au Niger.

III.3 - Approbation du Procès-verbal de la deuxième réunion ordinaire en date du 23 août 2017

(c) **Résumé des discussions** : le Conseil a relevé que le nom d'un membre suppléant du Conseil (Mr HACHIMOU/ SG du MP/PF/PE) présent à la date du Conseil du 23 aout 2017 n'apparaissait pas dans le procès-verbal de réunion et a apporté séance tenante la correction appropriée.

Les discussions sur ce point étant terminées, le Président a mis aux voix l'adoption de la résolution N°1.

RÉSOLUTION N°1 :
Le Conseil adopte, à l'unanimité des membres présents, le procès-verbal de la deuxième réunion ordinaire du Conseil d'Administration tenue le 23 août 2017.

III.4 – Présentation de M. David Kassebaum, Avocat Général adjoint, MCC Washington, sur les politiques de conflit d'intérêt, de confidentialité et de fraude et corruption

(d) **Résumé des discussions** : M. David Kassebaum, Avocat Général adjoint, du MCC Washington, a présenté aux membres du Conseil les politiques de conflit d'intérêt, de confidentialité et de fraude et corruption, qui devront être appliquées par le Conseil d'Administration et particulièrement suivies par le Directeur Général et le Conseiller Juridique du MCA-Niger. A la suite de son exposé, une série de questions-réponses ont été échangées entre les membres du Conseil d' Administration et Monsieur David Kassebaum, Avocat Général adjoint, du MCC Washington sur les problématiques pratiques et les risques liés aux fraudes avérées comme les fuites d'informations lors des procédures de passation des Marchés, aux paiements frauduleux ou aux mauvaises utilisations des fonds du programme Compact qui peuvent entrainer des demandes de remboursement de fonds par le MCC.

III.5 – Présentation de M. Edmund Fudzie, Contrôleur Financier du MCC Washington sur les demandes de décaissement des fonds CDF et 609g

(e) **Résumé des discussions** : M. Edmund Fudzie, Contrôleur Financier du MCC Washington a présenté un rapport sur les demandes de décaissements des fonds CDF et 609g. Il a expliqué le contenu des principales lignes de budget et le processus à mettre en œuvre pour les demandes de décaissement de fonds.

Le Conseil d'Administration a pris acte du rapport présenté.

III.6 – Rapport sur l'état d'avancement du processus de recrutement du personnel MCA-Niger et Approbation de l'Amendement N°2 du Contrat KPMG

(f) **Résumé des discussions** : M. Mamane M. ANNOU, Directeur Général du MCA-Niger a présenté aux membres du Conseil d'Administration un rapport sur l'état d'avancement du processus de recrutement du personnel MCA-Niger. Il a indiqué que l'une des Conditions Préalables à l'entrée en vigueur du programme Compact est l'engagement de 12 personnels clés. La situation est la suivante :

5. 4 personnels clés sont engagés (le DG, le Directeur des Programmes, le Directeur de Passation des Marchés, et le Conseiller Juridique) ;
6. 3 personnels prendront services la semaine du 4 décembre 2017 ;
7. 3 personnels auront leurs contrats à signer la semaine suivant la semaine du Conseil d'Administration ;
8. 1 contrat est à développer
9. 1 poste est en négociation

M. Mamane M. ANNOU, Directeur Général du MCA-Niger précise ensuite que le MCA-Niger a conclu avec le Cabinet KPMG Côte d'Ivoire un contrat pour le recrutement du personnel du MCA-Niger qui a été signé le 08 mai 2017. Après la nomination du DG, il fallait apporter des changements au contrat initial notamment par le remplacement du nom du signataire de MCA-Niger qui est devenu le Directeur Général. Cet amendement n°1 était donc sans conséquence financière.

Puis, il indique aux membres du Conseil qu'un amendement N°2 est proposé au Contrat du cabinet de KPMG Côte d'Ivoire pour une troisième phase de recrutement. Cette troisième phase concernera une trentaine de membres du personnel du MCA-Niger. Le montant de cet amendement N°2 est de 197 253 US Dollars.

Les discussions sur ce point étant terminées, le Président a mis aux voix l'adoption de la résolution N°2.

RÉSOLUTION N°2 :
Le Conseil adopte, à l'unanimité des membres présents, l'Amendement N°2 au Contrat du cabinet de KPMG Côte d'Ivoire.

III.7 – Approbation des résolutions prises par consultation à domicile

(g) **Résumé des discussions** : M. Mamane M. ANNOU, Directeur Général du MCA-Niger a présenté aux membres du Conseil d'Administration les résolutions prises par consultation à domicile. Il indique ainsi à titre de rappel que le premier Plan de Passation des Marchés (PPM) N°01 couvrait la période allant du 1er mai au 31 octobre 2017. Ce plan a été révisé et rétabli sous le titre de Plan de Passation des Marchés N°02 pour couvrir toute la période allant du 01 mai 2017 au 31 janvier 2018.
Puis, il précise que :

10. La première résolution prise par consultation à domicile était d'approuver l'Amendement N°01 du Plan de Passation des Marchés N°02 (PPM N°02) du MCA-Niger. Le document PPM02 Amendé a permis de prendre en compte certains dossiers urgents, comme l'aménagement du nouveau siège et de revoir avec le MCC et le Fiscal Agent, parmi les budgets alloués, les montants disponibles à inscrire.

11. La deuxième résolution prise par consultation à domicile était d'ajouter un deuxième poste de Responsable en Communication stratégique au sein du personnel du MCA-Niger.

Les échanges sur ce point étant terminés, le Président a mis aux voix l'adoption de la résolution N°3.

RÉSOLUTION N°3 :
Le Conseil adopte, à l'unanimité des membres présents, les résolutions prises par consultation à domicile intervenue le 22 novembre 2017 portant approbation de l'Amendement N°01 du Plan de Passation des Marchés N°02 du MCA-Niger et l'Ajout d'un deuxième poste de Responsable en Communication stratégique au sein du personnel du MCA-Niger.

III.8 – Approbation de l'Amendement N°02 du Plan de Passation des Marchés N°02 du MCA-Niger

(h) **Résumé des discussions** : M. Mamane M. ANNOU, Directeur Général du MCA-Niger a présenté aux membres du Conseil d'Administration le projet d'Amendement N°02 du Plan de Passation des Marchés N°02 du MCA-Niger. Il indique que le Plan de Passation des Marchés N°02 du MCA-Niger a été révisé pour ajouter le recrutement de deux spécialistes en passation de marchés afin de renforcer le service de Passation des Marchés du MCA-Niger en attendant de compléter le recrutement prévu dans l'organigramme du MCA-Niger.

Les échanges sur ce point étant terminés, le Président a mis aux voix l'adoption de la résolution N°4.

RÉSOLUTION N°4 :
Le Conseil approuve, à l'unanimité des membres présents, l'Amendement N°02 du Plan de Passation des Marchés N°02 du MCA-Niger.

III.9 – Approbation du Plan de Passation des Marchés N°03 du MCA-Niger

(i) **Résumé des discussions** : M. Mamane M. ANNOU, Directeur Général du MCA-Niger a présenté aux membres du Conseil d'Administration le projet de Plan de Passation des Marchés N°03 (PPM03) du MCA-Niger qui doit couvrir la période allant du 1er Février 2018 au 31 Juillet 2018. Il indique que dans l'esprit d'une bonne planification, une ébauche du Plan de Passation des Marchés N°03 (PPM03) du MCA-Niger a été finalisée et soumis à l'Avis de Non Objection de MCC. L'approbation du MCC a été communiquée le 30 novembre 2017.

M. Mamane M. ANNOU, Directeur Général du MCA-Niger précise les principaux éléments suivants du Plan de Passation des Marchés N°03 (PPM03) du MCA-Niger qui sont, notamment :

- Plusieurs contrats pour les programmes CRA (PASEC) et PRAPS
  - Génie civile – conception de petites infrastructures
  - Etudes environnementales
  - Etudes de réinstallation physique et économique
  - Renforcement des capacités
- Quelques contrats pour le projet Irrigation et Routes
  - La mise en œuvre du plan de réinstallation à Konni
  - Le développement du PAR à Sia-Kouanza
  - Le développement du PAR pour les routes
  - Télédétection et étude hydrogéologique

M. Mamane M. ANNOU, Directeur Général du MCA-Niger termine en indiquant que le Plan de Passation des Marchés N°03 (PPM03) du MCA-Niger démarrera après son approbation par le Conseil d'Administration.

Les échanges sur ce point étant terminés, le Président a mis aux voix l'adoption de la résolution N°5.

RÉSOLUTION N°5 :
Le Conseil approuve, à l'unanimité des membres présents, le Plan de Passation des Marchés N°03 du MCA-Niger.

III.10 – Présentation et Approbation du Logo du MCA-Niger

(j) **Résumé des discussions** : M. Mamane M. ANNOU, Directeur Général du MCA-Niger a présenté aux membres du Conseil d'Administration le projet de Logo du MCA-Niger.

Certains membres du Conseil ont souhaité que des aménagements soient apportés sur les couleurs de fond et la taille des drapeaux du Niger et des Etats Unis d'Amérique.

Les échanges sur ce point étant terminés, le Président a mis aux voix l'adoption de la résolution N°6.

RÉSOLUTION N°6 :
Le Conseil adopte, à l'unanimité des membres présents, et sous la réserve de la prise en compte des modifications souhaitées, le Logo du MCA-Niger.

III.11 – Rapport sur les Conditions Préalables à l'Entrée en Vigueur du Programme Compact au Niger

(k) **Résumé des discussions** : M. Mamane M. ANNOU, Directeur Général du MCA-Niger a présenté aux membres du Conseil d'Administration un rapport sur les principales Conditions Préalables à l'Entrée en vigueur du programme Compact au Niger. Ces Conditions préalables concernent les deux points suivants :

12. **l'Avis juridique sollicité par le MCC sur la conformité de l'Accord Compact avec les normes nationales du Niger ;**
13. **le Plan de réforme du secteur des Engrais au Niger.**

Concernant ce dernier point, M. Mamane M. ANNOU, Directeur Général du MCA-Niger fait dans son rapport, tout d'abord une situation du secteur des engrais avant la réforme, puis indique les objectifs visés par la réforme du secteur des engrais et la proposition de réforme.

Il indique que la proposition de réforme prend en compte les éléments suivants :

1. La formulation de recommandations de réorganisation/réorientation de la CAIMA afin qu'elle soit plus efficiente dans ses opérations en favorisant la participation du secteur privé dans le processus de fourniture des engrais.
2. La formulation des recommandations stratégiques pour soutenir les politiques du gouvernement afin de résoudre les problèmes affectant la chaîne d'approvisionnement et les décisions d'investissement du secteur privé.
3. Le développement d'un dialogue avec les institutions (MAG/EL, l'initiative 3N, et CAIMA) et des partenaires (Banque Mondiale, KFW, AFD, USAID, l'Union Européenne).
4. La mise en place d'un cadre opérationnel de fourniture d'engrais subventionnés basé sur les bénéficiaires cibles, le paiement d'une avance par les paysans et une approche de bons électroniques ('e-bons d'engrais')
   La mise en place d'un organe de surveillance de la réforme pour servir d''interface entre le gouvernement et tous les acteurs impliqués sur toutes les questions relatives à la mise en œuvre du plan de réforme.

Actions recommandées : Pour permettre la mise en œuvre effective de cette réforme du secteur des engrais, M. Mamane M. ANNOU, Directeur Général du MCA-Niger propose aux membres du Conseil d'Administration :

14. d'une part, la préparation d'un Atelier de validation du rapport d'Etude technique fait par un Cabinet d'Experts dans le domaine. Le rapport d'Etude devant être transmis le 15 décembre 2017, il est proposé de tenir cet atelier de validation entre les 22 et 23 décembre 2017 ;

15. d'autre part, sur la forme juridique, de préparer par le Ministère de l'Agriculture, pour signature par le Président de la République, une proposition de Décret Présidentiel pour l'Adoption du plan de réforme du secteur des Engrais au Niger.

Le Conseil d'Administration a pris acte du rapport présenté et accorde son soutien à l'organisation entre les 22 et 23 décembre 2017 d'un Atelier de validation du rapport d'Etude technique sur la réforme de l'Engrais au Niger et à l'établissement par le Ministère de l'Agriculture d'une proposition de Décret Présidentiel pour l'Adoption du plan de réforme du secteur des Engrais au Niger.

III.12 – Rapport sur les activités du programme Compact

(l) **Résumé des discussions** : M. Mamane M. ANNOU, Directeur Général du MCA-Niger a présenté aux membres du Conseil d'Administration un rapport synthétique sur les principales activités du programme Compact, notamment sur les points suivants :

(a) La liste des contrats techniques signés ou en cours ;
(b) Le contrat de bail du nouveau bâtiment (nouveau siège) du MCA-Niger ;
(c) Les travaux d'aménagement du nouveau bâtiment di MCA-Niger
(d) Le plan de sécurité du programme Compact
(e) La cérémonie officielle de lancement du programme Compact au Niger.

Le Conseil d'Administration a pris acte du rapport présenté sur les activités du programme Compact.

Le Président du Conseil d'Administration indique que la cérémonie de lancement officielle du programme Compact pourrait se faire au cours du premier trimestre 2018, sous réserve du calendrier des Hautes autorités administratives.

L'ordre du jour étant complètement épuisé, le Président du Conseil d4administration a levé la séance à 18 heures 48 minutes.

ONT SIGNE :

Pour le MCA-Niger	
MILLENNIUM CHALLENGE ACCOUNT * Directeur Général * MCA-NIGER	MILLENNIUM CHALLENGE ACCOUNT NIGER Conseil d'Administration Le Président
M. Mamane M. ANNOU, **Le Secrétaire de Séance**	M. OUHOUMOUDOU Mahamadou, **Président du conseil d'Administration**